

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

En 2018, résistez aux algorithmes avec la philosophe Antoinette Rouvroy. Interview réalisée par Marc-Olivier Bherer pour le supplément "Idées" du journal Le Monde.

Rouvroy, Antoinette

Published in:
Le Monde

Publication date:
2017

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Rouvroy, A 2017, 'En 2018, résistez aux algorithmes avec la philosophe Antoinette Rouvroy. Interview réalisée par Marc-Olivier Bherer pour le supplément "Idées" du journal Le Monde.' *Le Monde*.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Antoinette Rouvroy scrute les usages de la numérisation du monde. Elle met en garde contre les big data qui, en nous résumant à un agrégat de données, peuvent décider de nos vies. Pour s'en libérer, il faut, assure-t-elle, commencer par les démystifier

Vous résisterez
aux

critiques



Quels types de problèmes soulèvent les algorithmes ?

De mon point de vue, ce ne sont pas les algorithmes qui posent problème, mais plutôt notre propre paresse, notre renonciation à nous gouverner nous-mêmes. Les big data permettent d'exercer un nouveau type de pouvoir en identifiant les risques dont nos comportements sont porteurs. On crée des « profils » qui associent notre façon de vivre à un risque accru, par exemple, de développement de maladies mentales, d'addiction, de passage à l'acte suicidaire, de non-remboursement de crédit, de dépenses à la procrastination, etc.

Ces profils peuvent ensuite « coller à la peau » des individus sur le marché de l'emploi, de l'assurance, du crédit bancaire, ainsi que dans les secteurs de la santé ou de l'éducation. Être « profilé » de telle ou telle manière détermine l'accès que nous avons à certaines informations, certaines opportunités, certains biens, certaines prestations. Pourtant, un profil ne correspond à personne – et personne n'y correspond totalement.

Les algorithmes pourraient-ils un jour se substituer aux décisions humaines ?

Pouvez-vous nous donner des exemples ?
Dans le domaine de la justice, en France, on envisage de fournir aux juges de l'application des peines des algorithmes de recommandations qui, en définissant les risques de récidive, pourront aider le juge à déterminer, par exemple, si un détenu doit être libéré et selon quelles modalités. Dans certains États américains, ces logiciels sont déjà utilisés. On me répondra que ces recommandations ne contraindront pas la décision du magistrat. Cependant, si une décision contraire à la recommandation est prise, et que la personne libérée récidive, le magistrat sera en difficulté. En conséquence, la plupart des acteurs auront tendance à se conformer aux conseils des algorithmes qui, de ce fait, acquerront une force normative. L'idée même de justice s'en trouvera radicalement transformée.

Second exemple, nous sommes, selon certains, à l'aube d'une société de notation, une *scored society*. Ainsi, la manière dont les banques évaluent le risque de non-remboursement d'un crédit est en train de

changer. Aujourd'hui, grâce aux signaux numériques que nous émettons à travers nos comportements en ligne, il est possible d'évaluer ce risque de non-remboursement, non pas en fonction d'un déterminisme qui nous serait propre (notre emploi ou notre biographie), mais en fonction d'éléments qui n'ont pas de lien de causalité avec le risque de défaut lui-même. L'analyse des big data a en effet permis d'associer ce risque au fait d'habiter telle commune, de fréquenter tel type de supermarché, d'avoir recours à un conseiller conjugal, etc. Si notre mode de vie se rapproche des modèles statistiques de risques (ou profils), la machine nous attribue une cote de défaut plus élevée, même si ces profils sont impersonnels, construits à partir de données recueillies dans des contextes hétérogènes. Ces rapprochements ne relèvent pas d'une logique causale, ce sont de simples corrélations.

Mais pourquoi faudrait-il s'en inquiéter si l'on gagne en efficacité ?

Nous allons vers un changement épistémologique majeur. S'en remettre à ce type de calcul traduit un renoncement aux ambitions de la raison moderne qui liait les phénomènes à leurs causes. Ces ambiguïtés de la raison permettaient d'envisager la prévention, d'agir sur les causes pour changer les effets. Au lieu de cela, on se dirige vers un système de pures corrélations.

On ne cherche plus à comprendre l'environnement, on cherche à le prédire. Notre rapport au savoir change, mais aussi notre rapport au monde : on se focalise davantage qu'auparavant sur les risques. Voir et comprendre sont supplantés par détecter et prévenir. On passe d'une civilisation du signe, qui était porteur de sens, à une civilisation du signal, qui est une donnée qui ne signifie rien en soi. C'est donc un changement de paradigme qui transforme la manière dont nous sommes gouvernés.

C'est ce qui vous amène à parler de « gouvernamentalité algorithmique » ? Pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par là ?

La gouvernamentalité algorithmique est un mode de gouvernement des conduites qui s'appuie sur des données numériques insidieuses mais

quantifiables. L'objectif n'est pas de gérer le présent, mais de se protéger contre l'incertitude de l'avenir. On ne gouverne plus des sujets rationnels, on contrôle un espace purement spéculatif en analysant le potentiel d'un individu à adopter un comportement plutôt qu'un autre.

La gouvernamentalité algorithmique s'appuie sur la « théorie du *nudge* », du « coup de pouce » : on fait en sorte que l'environnement conduise l'individu à adopter des comportements « optimaux » – aux yeux des acteurs auxquels « profite » le profilage – sans qu'il s'en rende compte, en émettant des signaux qui produisent chez lui des réactions réflexes (afin par exemple de pousser à un acte d'achat). L'*atmosphering* est une discipline nouvelle consistant à créer une atmosphère numérique, qui pousse à certains comportements.

Dans des cas extrêmes, la gouvernamentalité algorithmique peut aller jusqu'à lancer des frappes préventives contre des personnes dont les comportements sont associés à un risque accru de passage à l'acte terroriste. Ce faisant, on cible éventuellement les comportements à un stade préconscient, avant même toute formation d'intention. Les personnes ne sont plus appréhendées en tant que sujets mais seulement en tant qu'aggrégats de données.

Les géants du Web sont les principaux acteurs de cette numérisation de nos vies. Ils bénéficiaient, il y a quelques années,

d'une très bonne image, on considérait même qu'ils allaient aider les citoyens à investir le débat démocratique. Leur image s'est aujourd'hui dégradée. Faut-il s'en réjouir ?

Les révélations d'Edward Snowden, le scandale des « fake news », les soupçons de manipulation des électeurs par des puissances étrangères ont provoqué un sursaut dans l'opinion publique et créé une méfiance vis-à-vis de l'hyperpuissance de ces entreprises. Ces dernières n'apparaissent plus comme des infrastructures susceptibles de renforcer les contre-pouvoirs, mais comme les figures d'un impérialisme numérique. Les données sont en effet une nouvelle forme de capital qui peut donner naissance à un pouvoir plus étendu que celui dont jouissent les États. Malgré cette prise de conscience, les

gens, hélas, ne changent rien à leurs comportements : l'acclimation progressive aux appareils numériques s'est depuis quelques années transformée en une addiction de masse qui engendre en retour l'accumulation massive de données.

Quelles raisons y aurait-il de croire que les choses vont s'améliorer en 2018 ?

Il y a quand même de bons signes. Les autorités de protection des données et les autorités publiques commencent à adopter des principes de transparence et de responsabilité à propos des algorithmes. Leur opacité et l'innévitabilité de leur logique de fonctionnement réveillent la crainte de « perdre la main » face aux machines... même si c'est surtout la tête que nous risquons de perdre !

Il faut démythifier l'intelligence des données. Les données ne sont que des effets du monde social : elles retranscrivent passivement les rapports de force et de domination. La philosophie peut nous rendre sensibles au fait que, bien qu'elles se présentent dans un espace purement métrique, elles ne donnent jamais la juste mesure des choses, qui ne s'évaluent qu'à l'aune de principes de justice, et non à celle d'objectifs d'optimisation.

Quel ouvrage préconisez-vous de lire en 2018 ?

Je dirais *Homo juridicus*, d'Alain Supiot (Seuil, 2005), sur la fonction anthropologique du droit. « *Faire de chacun de nous un "Homo juridicus"* est la manière occidentale de lier les dimensions biologique et symbolique constitutives de l'être humain », y explique-t-il. Or, dans cette dystopie numérique, la dimension biologique comme la dimension symbolique de l'existence humaine sont appréhendées comme de purs flux de signaux quantifiables. Défendre la fonction anthropologique du droit face à la « rationalité » algorithmique, c'est résister à ce qui nous pend au nez : une forme de totalitarisme qui passe par une disqualification du sujet de droit au profit d'une vision de l'être humain comme une simple unité de compte – vision qui permet de le traiter comme une pure abstraction ou comme du bétail. ♦

PROPOS RECUEILLIS
PAR MARC-OLIVIER BHERER

ANTOINETTE ROUVROY

Née en 1973, Antoinette Rouvroy est chercheuse qualifiée du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) en Belgique, rattachée au Centre de recherche en information, droit et société (Crids). Après des études juridiques, elle s'est dirigée vers la philosophie du droit. Elle a soutenu sa thèse (*Human Genes and Neoliberal Governance. A Foucauldian*